



COMITE NATIONAL DU FIPHFP

15 OCTOBRE 2015

La CGT siégeait pour la deuxième fois en 2015 après le boycott du précédent Comité avec FO, la FSU et Solidaires le 9 Avril, jour de mobilisation et de grève nationale.

Comme d'habitude, ce Comité National était dense avec les points sur :

- Le projet de budget 2016 et l'atterrissage 2015
- La nouvelle convention avec les centres de gestion
- le vote sur 2 conventions ministérielles en renouvellement (accessibilité numérique CNED et Pôle Emploi
- les points habituels sur l'activité du Fonds en termes de dépenses (aides plateforme, accessibilité et conventions).
- La refonte du système informatique

L'organisation des travaux est toujours la même avec le point sur les travaux des différents commissions et les suites données aux remarques formulées.

La CGT a, comme à son habitude, largement développé ses arguments, remarques et positions sur chacun des sujets abordés et, au regard des arguments présentés suite aux réunions de commissions, maintenu les votes exprimés dans celles-ci.

Nous avons fait, avec la FSU, Solidaires ainsi que la CGC (qui nous a servi une ode dithyrambique au Directeur partant !) une déclaration liminaire ci-jointe.

Aucune réponse à nos questions et remarques n'a été apportée....

**Dans un deuxième temps, nous sommes intervenus sur la proposition de Mme Lebranchu, ministre de la Fonction Publique reprise dans le projet de loi de finances pour 2016, d'une baisse de la cotisation au CNFPT de 20% passant le niveau de cotisation obligatoire des collectivités au titre de la formation de 1% à 0,8% (soit 70 millions d'euros soit la moitié du budget formation de l'établissement), la CGT a demandé le maintien du 1% alloué au service public de la formation des agents de la fonction publique territoriale, étape vers la conquête des 3% et exige du gouvernement qu'il retire cette disposition.**

Cet étranglement financier du CNFPT le mettrait dans l'incapacité d'assurer correctement sa mission de service public de la formation des agents de la fonction publique territoriale.

Comme pour le FIPHFP en direction des personnes en situation de handicap, le droit à la formation est un élément essentiel du développement du service public, du Statut de la fonction publique territoriale, garant de la séparation du grade et de l'emploi, outil au service de la carrière des agents.

Ces éléments sont sur le site de la Fédération des Services Publics.

**Nous avons, par ailleurs, salué le Directeur du Fonds comme nous l'avons fait en Commission sans pour autant en rajouter... (cf. ci-dessous commission des finances).**

**Le Président est ensuite intervenu pour faire une sorte de pré bilan du mandat (qui prendra fin au premier trimestre 2016) et salué le départ du Directeur :**

- **Le FIPHFP a été un démultiplicateur des politiques du gouvernement et est devenu une référence en matière d'accompagnement avec plus de 180 M€ d'interventions en 2014 (X 2 depuis 2011) et un taux d'emploi de près de 5%.**
- **Il existe maintenant un fort maillage territorial en lien avec la tenue des forums régionaux ainsi que le déploiement des pactes territoriaux.**
- **Un accent particulier est mis sur l'accessibilité numérique via les conventions avec les services de l'Etat, l'évolution de la norme RG2A ainsi que pour le site (label Access Or).**
- **Mise en place de dispositifs en faveur de la jeunesse comme l'apprentissage qui est hors plafond d'emplois au niveau des Ministères (recrutement facilité de fait).**
- **La COG a permis un gain d'efficacité avec le chantier management qui a permis un changement de culture et de méthodes de travail accroissant la réactivité et le professionnalisme.**
- **Un autre chantier important est maintenant lancé avec la refonte du système informatique qui a été présenté lors de ce comité national (prestataire retenu).**
- **Mise en place du Conseil Scientifique avec parution des premiers travaux.**

**Suivit l'hommage au Directeur pour le travail effectué depuis trois ans avec efficacité et implication qui a permis de rendre le FIPHFP plus visible et démontrant son utilité auprès des employeurs publics (cf. aussi dans le point sur les Finances).**

**Au vu des remerciements collectifs et de ses états de services, il lui proposé d'intégrer le Conseil Scientifique.**

## **1/ Point suite à la réunion de la commission des finances FIPHFP** **et décisions du Comité National**

La commission préparatoire au Comité National était l'occasion d'examiner le réalisé 2015 et le projet de budget 2016 ainsi qu'un point sur les recours.

Sachant que nous sommes maintenant en présentation GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique).

Nous avons indiqué en commission qu'alors que nous avons acté l'envoi en amont des documents ayant permis une meilleure préparation des commissions, ceux-ci ne nous ont été remis que deux jours avant sans explication fournie.

Si on peut comprendre que la mise en place de la nouvelle nomenclature et le fait de présenter ces éléments plus tôt qu'en 2014 aient pu retarder l'envoi, il n'en demeure pas moins qu'au regard de la complexité des éléments fournis, cela a pesé sur la possibilité d'avoir un avis (d'où notre abstention à ce stade avec Solidaires et la FSU).

**Le directeur a pris la parole pour annoncer son départ en Octobre après trois ans de services.**

**Salué par de nombreux intervenants dont notre organisation, ce départ pose la question de la continuité de la gouvernance avec le renouvellement du Comité National début 2016.**

**La CGT souhaite être tenue au courant de ces renouvellements car la gestion et la gouvernance du FIPHFP nécessitent une bonne maîtrise du dispositif au plan national.**

**A noter, en commission, la présence des trois collègues à cette commission suite au Comité National avec la nomination de représentants des employeurs en plus.**

### **1. Examen du projet de budget 2016 et réalisé 2015**

Dans la note de présentation, il a été fait état des pistes concernant le budget initial 2016.

**Nous nous sommes déjà intéressé au réalisé et réalisable (budget dit d'atterrissage) 2015.**

Concernant les ressources, il a été rappelé que, comme en 2014, **l'effet ciseau se poursuit avec un montant de dépenses d'intervention dépassant le montant des contributions en 2015 et mais se stabilisant par rapport à 2014 (248 millions d'euros prévus en dépenses en 2015 contre 192,5 millions de recettes en 2015).**

**Toutefois, concernant l'atterrissage 2015, le déficit sera moindre que celui prévu dans le budget initial (56,5 M€ contre 87,5 M€) avec 166 M€ de dépenses d'intervention contre 181 M€ en 2014 (moindre poids des partenariats en particulier avec l'AGEFIPH et les changements suite aux élections municipales et départementales).**

Rappel utile : entre 2007 et 2014, ces dépenses ont été multipliées par 25 ! (baisse des recettes de 2013 à 131 M€ sur la même période du fait d'une montée en puissance des recrutements et maintiens dans l'emploi qui entraîne une baisse des contributions).

**Comme nous l'indiquions dans les précédents comptes rendu et comme indiqué de nouveau tant en commissions qu'au Comité National, pour la CGT, cela repose la question de la mise en place de critères d'attribution des aides car cela va se poursuivre dans le sens d'une augmentation des dépenses et la baisse des recettes.**

**Même si nous disposons d'une trésorerie confortable se rétrécissant sous l'effet des ponctions de 29 millions d'euros prévus sur 2015, 2016 et 2017...(517 millions d'euros début 2015)**

**A ce sujet, lors de la commission, le directeur du FIPHFP avait indiqué qu'il existait une insécurité juridique sur le prélèvement de 29 millions...pour 2015 et qu'il en a saisi la DGFIP, les ministères de tutelle ainsi que les contrôleurs financiers, cette dépense n'étant pas dans l'objet social du Fonds.**

**Cela a été réaffirmé par le Président lors du Comité National sur le dernier point cité.**

**Pour 2016, ce prélèvement devrait figurer en comptabilité, ce qui est refusé par nombre de représentants au Comité National dont le Président...**

**Le rapporteur de la commission avait indiqué que tant que cela ne serait pas sécurisé pour 2015, il ne serait pas fait proposition de déclaration modificative à cette commission pour adoption (où non...) en Comité National.**

**Nous avons informé nos fédérations pour intervention auprès de ces mêmes interlocuteurs.**

**Lors de la réunion du Conseil National et suite à divers courriers (cf. déclaration liminaire), il a été précisé que la budgétisation pour 2015 serait proposée au Comité National du 17 Décembre (en charges exceptionnelles).**

**Par ailleurs et nous avons indiqué notre accord sur ce point, le Président, via la gouvernance et la gestion du Fonds, demandera un suivi (trimestriel ou semestriel) de l'utilisation de ces 29 millions d'euros afin de vérifier leur affectation conformément aux missions assignées au FIPHFP.**

**Quoi qu'il en soit, la CGT et nombre d'autres organisations syndicales et associations demeurent hostiles à ce prélèvement.**

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur le partenariat avec l'AGEFIPH qui reste d'un montant élevé (40 millions contre 48 millions prévus mais il n'est prévu un audit qu'en 2016 sur les partenariats en général...

Des explications ont été données sur le montage des conventions en particulier par rapport au SAMETH et des rumeurs de financements moindres (voire plus de financements..) de ces services par le FIPHFP.

Par ailleurs, les récents changements de président et de directeur à l'AGEFIPH rendent les relations plus complexes et nous sommes toujours dans l'attente du retour du rapport IGA IGAS qui avait auditionné nombre de membres du Comité National.

**A noter aussi une augmentation des prévisions en ce qui concerne les conventions employeurs (de 69 à 80 millions d'euros) ainsi que pour les pactes territoriaux.**

**Ainsi qu'une augmentation des charges de fonctionnement.**

**Quant aux pactes territoriaux, ils se mettent en place et nécessitent une plus forte implication des représentants des OS et des associations aux instances mises en place.**

**Pour ce qui est des ressources, il est prévu une baisse de 14 millions d'euros par rapport à 2014 (mais conforme aux prévisions 2015).**

**Constatant la forte baisse des contributions prévue dans les ministères à l'horizon 2016 du fait du rapprochement au 6% des effectifs pour ce qui est des personnes en situation de handicap, nous en tirerons des conséquences quant à leurs demandes en termes de conventionnement.**

**La CGT se félicite de cette position de la gouvernance qui rejoint notre position « critères ».**

**2. Pour ce qui est du budget 2016, sa construction repose sur la baisse des contributions susmentionnées ainsi que des contributions forfaitaires, ce qui indiquerait une meilleure déclaration volontaire de la part des employeurs.**

Il en est aussi ainsi sur les redressements et autres produits.

**Les produits attendus se montent à environ 119 M€ et les dépenses d'intervention à plus de 171 M€ auxquelles il convient d'ajouter :**

- **18 M€ de frais de fonctionnement**
- **29 M€ de prélèvement**

**D'où un déficit de plus de 68 million d'euros hors les 29 millions.**

**Le solde de trésorerie passant alors de 461 M€ à 364 M€.**

**Pour ce qui est des dépenses, comme indiqué dans le document de présentation, leur dynamique est stabilisée afin de rapprocher leur niveau de celui des ressources pérennes du fonds et d'opérer une mobilisation similaire de la trésorerie du FIPHFP.**

Les hypothèses (en particulier pour les conventions employeurs) reposent sur les remontées des DIH en région et des renouvellements prévisibles au plan national.

**Pour ce qui est de l'Education Nationale (toujours problème quant à sa contribution...), sa demande d'avenant de 4 millions d'euros sera prochainement étudiée et présentée au Comité National.**

Concernant les aides plateforme et accessibilité, nous restons au même niveau.

**La CGT a insisté sur l'aspect « usine à gaz » sur l'accessibilité avec mise en place de commissions diverses et variées aux différents niveaux (communes, intercommunalités voire départements) sans mise en place concrète alors que la date butoir était le 27 Septembre.**

**Le FIPHFP n'est compétent que pour les locaux professionnels et fait pour le mieux en fonction des remontées du terrain...**

**A noter que nous ne savons toujours pas ce qui est réellement financé dans ce cadre malgré nos demandes répétées... !**

**Cela permettrait de savoir ce qui est financé et de se donner une doctrine d'emploi concernant l'utilisation de ces financements.**

**Il nous a été répondu que la doctrine d'emploi de ces fonds a été fixée par le CN à l'époque et que le montant attribué repose sur le nombre de personnes concernées.**

Un peu court comme réponse...

**Pour le Comité National, des éléments de bilan ont été donnés mais ils donnent des éléments globaux par types de dépense sans plus de précisions.**

<b>Au vu de ces éléments et du prélèvement de 29 millions à priori acté pour 2015 (AR au Comité National du 17.12) et le fait que ce prélèvement s'appliquera en 2016, nous nous sommes abstenus sur le projet 2016 (avec Solidaires et l'UNSA).</b>
--

**Pour ce qui est de la situation du recouvrement,**

L'agent comptable a indiqué que Les redressements sur exercice antérieur sont d'un montant dépassant les 25 millions d'euros et sont, comme les années précédentes ciblés sur la Fonction Publique Hospitalière.

**A ce sujet, l'agent comptable a indiqué qu'il est intervenu auprès des ARS par rapport à l'absence de réponses aux mandatements d'office.**

**Leur silence en réponse est pesant...**

**Concernant les redressements, les premières relances ont été faites.**

Pour ce qui est des recours, ils restent importants en nombre et en montant.

**La CGT a pris acte des réponses en commission concernant le traitement des recours portant sur les montants supérieurs à 100.000 euros (cf. comité national du 16 Octobre).**

**Il avait été auparavant indiqué que pour des raisons de surcharge de travail dues à des vacances de postes au FIPHFP, cela n'avait pu encore se mettre en place.**

**Il avait été précisé que nous n'avons pas de dossier à l'instruction actuellement.**

## **2/ Point sur les suites de la Commission Partenariat et Communication et décisions du Comité National du FIPHFP**

### **1. Point d'actualité**

Il a été fait un point actualisé sur la validation des rapports locaux en région avec 9 restants à valider au 30 Septembre.

Dans nos remarques, nous avons pointé les dysfonctionnements de certains comités locaux non encore installés ou pas réunis.

D'autre part, ces rapports locaux sont encore trop souvent des copier-coller des rapports nationaux ne valorisant pas suffisamment les réalisations locales avec la moitié des écrits consistant en une accumulation de statistiques !

Les forums nationaux sont maintenant terminés, celui d'Ajaccio nous a offert l'opportunité de proposer des représentants à ce Comité Local où nous ne sommes pas représentés.

Une large discussion a eu lieu autour du livre à paraître du Conseil Scientifique à paraître (nous avons eu les premiers exemplaires) qui est très intéressant sur la démarche d'inclusion des personnes en situation de handicap.

**Concernant Handipacte, les OS (et associations) doivent être associés aux réunions thématiques tenues au plan régional.**

**Des instructions ont été redonnées aux DIH dans ce sens.**



## **2. Examen du projet de convention avec les CDG**

Il s'agissait de renouveler la convention initiale de 2001 à partir d'un bilan exhaustif et de tirer les enseignements de ce partenariat qui donne satisfaction quant à l'action des CDG en matière de formation, information et action en direction des collectivités locales.

Nous avons noté que les conventions concernent la quasi-totalité de ceux-ci, les quelques départements restant sont moins de 5 et les DIH s'emploient à convaincre de l'intérêt de conventionner (161 conventions, initiales ou renouvelées, pour 61,5 M€).

A noter un excellent taux de réalisation en matière de recrutements (8713 sur 8900 prévus).

Sur la non réalisation des objectifs dans certains départements, il a été répondu que les objectifs avaient pu être surestimés financièrement mais qu'ils ont été atteints en pratique.

Le taux de réalisation est de 55% mais il inclut les conventions en cours.

A terme, il est aux alentours de 70% et s'il est considéré comme faible, le FIPHFP demande les raisons et adapte alors la convention.

Dans le cadre du renouvellement, les montants sont parfois du double de l'initial car elles sont construites avec de nouveaux objectifs.

Les cinq axes sont les suivants :

1. Qualifier les acteurs (et non plus former comme dans la précédente convention) avec information et formation des acteurs de l'insertion avec une baisse du financement forfaitaire ainsi qu'en direction des services RH.
2. Favoriser le recrutement de TH : accompagnement au recrutement et à l'intégration en lien avec Cap Emploi avec une action optionnelle visant à favoriser le recrutement durable ainsi qu'une action « développer le potentiel professionnel des agents en situation d'inaptitude et aux candidats en situation de handicap à un emploi dans la FPT ».
3. Favoriser le maintien dans l'emploi et le reclassement (et non plus favoriser le reclassement et le maintien dans l'emploi) avec base de financement inchangé.

4. Il est proposé de transformer cet axe qui visait, dans le dispositif antérieur, à « développer une expertise accessibilité » au sein des CDG en prenant en charge les coûts pédagogiques inhérents aux formations adaptées au regard du retard pris sur le dispositif accessibilité dans le sens d'une assistance à maître d'ouvrage auprès des collectivités.

**Sur ce point, comme indiqué en commission des Finances, la CGT considère que nous avons une multitude d'intervenants sur ce sujet (commission intercommunale d'accessibilité, commission communale, CDG etc..) et que le dispositif n'est pas lisible et surtout pas opérationnel auprès des collectivités qui ne disposent ni de moyens d'expertise ni financiers pour cette mise aux normes.**

5. Il est proposé de modifier cet axe intitulé « favoriser le recrutement d'apprentis dans les collectivités locales » en « accompagner les employeurs dans le recrutement d'apprentis » avec des objectifs d'accompagnement de 10 à 15 apprentis sur la durée de la convention.

**Sur ce sujet, la CGT considère que nous sommes sur une démarche volontariste du gouvernement sans analyse des postes pouvant être ouverts aux apprentis en particulier en situation de handicap.**

**Comment les accueille-t-on ? Sur quels postes ? Avec quel appui des agents en poste ?**

**Pas de réponses ni en Commission ni en Comité National...**

### **3. Défenseur des Droits**

Information sur le lien avec le Défenseur des Droits qui est saisi de recours sur les situations de personnes en situation en handicap à hauteur de la moitié des saisines.

Nous avons un partenariat souple avec ces services avec l'évaluation objective à effectuer par rapports aux préjugés sur le handicap.

Il s'agirait d'aller vers la rédaction d'un ouvrage commun sur les compétences et l'accompagnement et un autre plus spécifiquement sur la sensibilisation (un budget sera proposé lors de la prochaine commission pour adoption en CN).

### **3/ Point sur les suites de la Commission des Aides**

#### **et décisions du Comité National**

La commission des aides s'est réunie le 17 Septembre sur un ordre du jour un peu plus fourni que la dernière commission de Mars à savoir **le point habituel sur l'activité du fonds et deux délibérations relatives à l'accessibilité numérique (CNED et Pôle Emploi) ainsi que le plan pluriannuel d'accessibilité.**

Nous n'avons pas d'autre convention à étudier sachant, comme cela a été précisé en Mars, que la quasi-totalité des ministères en sont signataires et qu'il s'agira de renouvellements à valider (ou pas !).

Avait été annoncés comme concernés le Ministère de l'Environnement, Ecologie et Développement Durable (MEDED), le Ministère de la Santé et Pôle Emploi (présentation en Commission du Partenariat).

Il a, par ailleurs, été abordé la **question de la refonte du catalogue des aides** et le service civique avec le passage de 25 à 30 ans pour les financements (adopté à l'unanimité, la CGT s'interrogeant sur les possibilités d'accueil dans la Fonction Publique en particulier d'Etat au vu des tâches à effectuer).

**Concernant la refonte du catalogue des aides, un groupe de travail se réunit régulièrement tous les 15 jours pour en discuter à partir des travaux du cabinet spécialisé retenu par le FIPHFP.**

**Il devrait rendre ses propositions pour le prochain Comité National du 17 Décembre et donner lieu à une version plus accessible du catalogue des aides.**

#### **1. Point sur l'activité du FIPHFP au 31 Août 2015**

Sur ce point, nous reprenons les éléments fournis lors de la commission de Septembre, ceux fournis pour le Comité National n'ayant que peu bougé par rapport à ceux-ci.

- **Aides** : 6941 fin Août soit près de 1000 en plus par rapport à 2014 avec un montant moyen similaire et un réalisé de 71% qui appelle à la vigilance (pour les paiements : même niveau).

**Il semble que des renforts en agents permettent d'en assurer la gestion.**

**Comme indiqué précédemment, nous pensons que les CHSCT doivent mieux informés des aides plateforme avec une véritable discussion en instance sur les aides financières, et surtout, l'insertion des personnes en situation de handicap dans la collectivité de travail.**

- **Programme accessibilité** : relative montée en puissance du nombre de dossiers (225 contre 175) avec plus de 9 millions de paiement.

**La CGT demande d'avoir connaissance des travaux réalisés dans ce cadre (cf. commission des finances) ; quelques précisions sont données (ce sont des opérations avec cofinancement, en cas de mixité de locaux, on détermine une cote part...) sans qu'il soit fait suite à cette demande.**

Là aussi, question d'information des fonctions publiques en particulier la fonction publique d'état, la territoriale via le partenariat avec les centres de gestion (qui ne peuvent que jouer un rôle d'appui RH par rapport aux collectivités adhérentes) et l'hospitalière via le partenariat avec la FHF étant actives en ce domaine.

**Rappel de nos positions lors de la dernière commission : au-delà du report de l'application de la loi de 2005, se posent les questions de possibilités pratiques pour de nombreux bâtiments, de coût restant à charge et, surtout, d'une vue d'ensemble du nombre de collectivités, hôpitaux ou administrations concernées ainsi que le montant total de mise aux normes.**

**Même si toutes les collectivités territoriales n'en ont pas nécessairement besoin car satisfaisant aux normes.**

**La direction du Fonds demande, pour l'octroi des financements, l'avis des CHSCT dans les collectivités ou administrations en étant dotés. »**

- **Conventions** : là aussi point de vigilance car les crédits ont été consommés à plus de 73% pour plus de 50 millions d'euros ; 380 conventions sont en cours dont bon nombre au plan régional.

## **2. Examen du projet de convention d'accessibilité numérique CNED**

Il s'agit du prolongement de la convention de 2013 qui avait recueilli un vote unanime (pour rappel, le CNED est constitué d'enseignants handicapés qui utilisent le télétravail depuis leur domicile ainsi que d'enseignants sur place dans la même proportion à savoir 1100 personnes soit 2200 au total).

A noter qu'une délégation du CN était présente la veille à Poitiers au CNED afin de se rendre des conditions de travail et de la réalisation en termes d'accessibilité numérique.

Nous sommes en discussion avec la DGAFP quant à une charte télétravail qui devra trouver à s'appliquer au CNED, les enseignants ne devant pas, par exemple, payer le matériel ou les consommables.

Il en est de même concernant le droit à déconnexion.

**Et surtout la question du lien avec la communauté de travail (demande de la CGT et de plusieurs OS d'avoir un temps de travail au bureau dans la semaine ou par mois en fonction de la nature du handicap et de la distance par rapport au lieu de travail le plus proche).**

**Le CNED reconnaît que cela devrait se faire mais que c'est difficile en pratique.**

**Ils s'inscrivent dans les travaux du décret et proposerons d'ici 6 mois une charte sur le télétravail le reprenant ou s'en inspirant.**

Il a été aussi noté la nécessité du lien entre les travaux de la DISIC en la matière et ceux du CNED (sachant que le CNED a sous utilisé ses crédits pour 1,5 M€ qui peuvent être utilisés par le CNED dans le cadre de cette nouvelle convention).

Si quelques points de ce genre posent souci, il n'en demeure pas moins qu'au de l'enrichissement des tâches proposées et de la possibilité de maintien dans l'emploi, les enseignants concernés sont satisfaits de leur place au CNED.

Le projet de convention porte trois projets supplémentaires :

- Equipement de 400 enseignants supplémentaires
- Actions en vue de maîtriser le métier d'enseignant numérique à distance
- Formation des agents publics à l'usage des aides techniques et numériques

Au regard des conditions du voyage (10h en bus avec départ Paris !) et, surtout, de nos autres engagements syndicaux, la délégation CGT n'a pu se rendre à Poitiers (nous nous faisons donc le relais des autres représentants du CN).

**Au vu des remarques précédentes, la CGT s'est abstenue sur ce projet ainsi que la FSU (vote contre en commission) et Solidaires votant contre.**

**Se pose la question de l'intervention du FIPHFP quand sont amenées les questions de l'organisation et des conditions de travail qui doivent être abordées en lien avec nos représentants locaux en CT et CHSCT (quand nous sommes présents).**

### **3. Examen du projet de convention d'accessibilité numérique Pôle emploi**

Ce projet s'inscrit dans le cadre plus vaste d'un **accord Handicap 2015/2018 signé avec les organisations syndicales, ce que nous avons apprécié.**

La convention porte sur un montant de 477.500€ sur un total de 640.000€ (la participation de Pôle Emploi est à souligner dans le cadre du co-financement avec une partie interne et une externe).

Cette convention se fait en lien avec la DISIC dans le cadre d'un taux d'emploi de personnes en situation de handicap à plus de 7%.

Les objectifs sont l'accessibilité des sites tant pour les personnels que les publics en particulier au niveau du handicap visuel.

Ainsi que l'accessibilité aux outils de communication.

D'où de multiples actions en termes d'investissements en matériel, en logiciels, applications et sites web interne (pris en charge par Pôle Emploi) et externe avec le développement d'optimisations liées aux aides techniques

La nouvelle convention répond aux nouvelles normes en la matière et est satisfait aux critères de la DISIC.

**Au vu des éléments exposés et de la cohérence d'ensemble, nous avons voté pour (FSU et Solidaires s'abstenant).**

#### 4. **Plan pluriannuel d'accessibilité des lieux de travail dans la Fonction Publique**

En commission, nous ne disposons d'aucun document sur ce point : ni chiffres, ni bilan, ni estimatif sur ce point d'où notre abstention.

Le dispositif est prorogé sur 2015 et 2016 à partir à priori des financements restants (cf. le compte rendu de la commission des finances sur ce sujet).

**Il a été fourni au Comité National les éléments recueillis par le cabinet conseil qui nous accompagne dans le cadre de la refonte du catalogue des aides donnant des éléments de bilan mais sans plus de perspectives....**

**La position CGT est donc restée sur l'abstention et insistant aussi sur la notion de cofinancement avec les employeurs publics et de réelles visibilité sur les travaux réalisés qui se montent parfois à des centaines de milliers d'euros...**

A noter que ce plan n'a été approuvé que par 6 membres sur 15 votants (abstention : 9)...

5. **Mise en œuvre d'interventions du FIPHFP pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans en situation de handicap ayant contracté un engagement de service civique**

Ajustement technique pour porter la limite d'âge supérieur à 30 ans : unanimité ; **notre délégation a toutefois fait part de ses interrogations sur les possibilités concrètes d'exercice de ce service civique dans certaines administrations** (cf. la lettre ouverte du 24/7/2015 de la CGT Finances Publiques au Directeur Général sur leur site).

**6. Examen du projet de délibération et compte rendu des travaux du groupe de travail chargé de proposer des évolutions du règlement intérieur du comité national :**

Ce point a été évoqué à chaque commission reprenant les propositions arrêtées en groupe de travail (B Picard en est le rapporteur), propositions présentées au Comité National et reprise dans le document figurant en annexe

Il est aussi proposé une commission sur l'aspect évaluation des actions du FIPHFP.

L'ensemble a été validé dans les trois commissions en montrant aussi le lien avec le Groupe de travail DGAFP du 8 Septembre proposant des modifications du décret initial.

A ce sujet, il sera proposé au CN de poursuivre le travail du GT RI pour prendre en compte les modifications acceptées par la Ministre.

Celles-ci devraient rentrer en vigueur dans un mois.

Les propositions ont été adoptées à l'unanimité.

Vous trouverez en pièce jointe la présentation des modifications approuvées par le Comité National.

Dernier point et nom de moindres : mise en place de la commission d'évaluation qui se réunira le 18 Novembre.

Sa composition est de 11 représentants des OS, 2 des employeurs (sic !) et 2 des associations.

Après quelques péripéties autour de sa composition (le Président voulait limiter les OS à 6 !) et ayant rappelé, en tant que rapporteur du GT RI que les commissions se constituaient sur la base du volontariat, cette composition a été adoptée à l'unanimité.

A suivre...

Le Comité National s'est terminé sur la présentation de la refonte du système informatique, de la modification de la composition des commissions (représentants FSU, Solidaires et CFTC suppléants en plus ainsi qu'un représentant des employeurs) et le calendrier fin 2015/début 2016.

Pour finir en beauté, nous avons eu la visite de la secrétaire d'Etat, Mme Ségolène Neuville pour la remise du livre du Conseil Scientifique sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique.

Elle a indiqué qu'il fallait changer de philosophie et de méthode par rapport aux personnes en situation de handicap et passer d'une démarche compassionnelle à une d'inclusion accompagnée en soulignant le volontarisme du FIPHFP en la matière.

Elle a insisté sur un travail croisé avec l'AGEFIPH sur la refonte du catalogue des aides.

Prélude d'une fusion annoncée.. ?

Nous restons vigilants.

**Bonne lecture à toutes et tous**

**N'hésitez pas à nous solliciter**

**Nous sommes à votre service !**

**Pour la délégation CGT, Bruno Picard**

Nos coordonnées

Christophe GODARD

Téléphone 06 37 28 03 84  
[cgodard@ugff.cgt.fr](mailto:cgodard@ugff.cgt.fr)

Bruno PICARD  
Téléphone : 06 83 42 20 79  
[bruno.picard7@wanadoo.fr](mailto:bruno.picard7@wanadoo.fr)